

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1976

Edition du
26 novembre 2012

DANS CE NUMÉRO

L'assurance-invalidité, tome 6b (André Gavillet)

L'assurance-invalidité n'est pas une œuvre charitable, mais un droit constitutionnel

Laborieuse sortie du nucléaire (Jean-Daniel Delley)

La politique énergétique alternative repose sur une gamme complexe d'instruments

Travail à temps partiel: des inégalités béantes (Albert Tille)

Hommes et femmes font encore face à la rigidité des esprits et des entreprises

Quota féminin dans les conseils d'administration (Jean-Pierre Ghelfi)

La résistance masculine n'est pas près de lâcher!

Aménagement du territoire: pour qui roule le président de l'Usam? (Invité:
Michel Rey)

Les intérêts des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers contre ceux des
PME

L'assurance-invalidité, tome 6b

L'assurance-invalidité n'est pas une œuvre charitable, mais un droit constitutionnel

André Gavillet - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22116>

Où en sont-ils?, demande le citoyen perdu dans le labyrinthe bicaméral du Parlement. Il lui est répondu que le Conseil national, avec une session de retard, va mettre à son ordre du jour la 6e révision de la loi sur l'assurance-invalidité. Le rapport de la commission (CSSS - CN) est prêt.

Une partie même du travail est faite. Car la 6e a été dédoublée en 6a et 6b. La 6a a permis de faire entrer en vigueur, sans tarder, des mesures peu contestées facilitant la réadaptation. Reste - si vous suivez toujours le guide - la [6b](#). Contestable, car elle prévoit des économies touchant directement des assurés. Quelques centaines de millions sont en jeu. Rien n'est encore décidé, mais on sent déjà l'odeur de la poudre référendaire.

Or, fondamentalement le débat ne se limite pas à une opposition simpliste entre ceux qui tiennent à serrer les cordons de la bourse et ceux qui ont le cœur sensible. Il met en jeu la conception même de la politique sociale.

L'AI a une [base constitutionnelle](#) identique à celle de l'AVS. De même que l'âge ne doit pas entraîner une perte d'autonomie - la retraite étant assurée matériellement par une prévoyance vieillesse

suffisante -, de même le handicap physique ou psychique ne saurait mettre quiconque à l'écart de la vie sociale et économique. L'AI est une assurance de droit public. Elle est obligatoire. Elle donne à chacun un droit réglé par le législateur.

Aussi, c'est avec étonnement qu'on lit cette prise de position du [Centre patronal vaudois](#) (05.06.2012): «*Le monde économique aura accepté de payer davantage tandis que les milieux de défense des handicapés auront refusé de remplir leur part du contrat.*»

Quel contrat? Le processus se déroule conformément à la loi réglant les travaux du Parlement. Le Conseil fédéral a tout d'abord consulté, puis évalué les économies exigibles pour que l'AI puisse, en régime ordinaire, fonctionner sans s'endetter. Son estimation était de 325 millions d'économies. Le Conseil des Etats les a évaluées à 250 millions. Le Conseil national va à son tour délibérer. Ira-t-il plus loin ou moins loin dans les sacrifices demandés? Le débat et les votes nous l'apprendront. S'il y a divergence entre les deux Chambres, la commission de conciliation interviendra.

Dès lors, comment peut-on écrire que le résultat du travail du Parlement serait «*la victoire définitive du lobby de*

l'assurance-invalidité contre les contribuables» (Centre patronal vaudois, 13.11.2012)?

Certes, les associations spécialistes des problèmes sociaux et médicaux du handicap sont nombreuses: 43. Elles ont décidé de parler d'une même voix. La situation n'est pas la même qu'en 2007 où le référendum contre la [5e révision](#) avait échoué. Par réalisme, des défenseurs des handicapés ne contestaient pas à l'époque la nécessité d'un redressement financier; la dette allait atteindre presque 15 milliards. Cette fois, ceux que la droite croit disqualifier par le terme de lobby, dont elle a pourtant la pratique, présentent un front uni.

Pourquoi le Parlement ne souhaiterait-il pas mesurer l'impact financier des mesures prises et suspendre son accord pour celles qui humainement ne semblent pas indispensables?

Voici qu'on habille le contribuable en victime. Qui a senti passer la hausse de 0,4 point TVA depuis le 1er janvier 2011? Quel consommateur se sent un contribuable opprimé par cette décimale? En revanche, l'augmentation du taux d'invalidité à 80% pour obtenir une rente complète touche des personnes précises. En revanche, est-il décent de réduire l'allocation pour enfant d'invalides? Sait-on que le

nombre de nouvelles rentes a baissé de plusieurs milliers depuis 2003?

Le Conseil national aura peut-être la sagesse de

considérer que les handicapés n'ont pas à payer comme s'ils étaient une corporation qui défendrait des intérêts privés.

Ils bénéficient constitutionnellement d'un droit qu'interprète le législateur. Ce ne sera pas une preuve de faiblesse s'il le fait avec indépendance.

Laborieuse sortie du nucléaire

La politique énergétique alternative repose sur une gamme complexe d'instruments

Jean-Daniel Delley - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22126>

La décision prise en 2011 de sortir du nucléaire marque un tournant historique dans la politique énergétique. Mais, le chemin pour y parvenir reste semé d'embûches.

Marqués par la catastrophe de Fukushima - et peut-être encouragés par l'exemple de nos voisins allemands - le Conseil fédéral et le Parlement ont donc tourné le dos à l'énergie nucléaire. Mais, prudents, ils n'ont pas fixé de date limite pour l'arrêt des centrales: leur fin de vie dépendra d'un seul critère, la sécurité.

Notons au passage la contradiction: l'interdiction de la construction de toute nouvelle installation atomique est justifiée par la dangerosité de ce mode de production, mais on tolère les centrales existantes jusqu'à leur mort «naturelle». Ce sursis peut affaiblir la volonté de promouvoir rapidement les énergies renouvelables tout comme l'amélioration de l'efficacité énergétique. Avec le

risque qu'à terme une opinion inquiète d'une possible pénurie énergétique accepte le retour du nucléaire. Déjà, le Conseil fédéral [envisage](#) la construction et le subventionnement de plusieurs centrales à gaz pour assurer la stabilité du réseau et la sécurité de l'approvisionnement.

C'est pourquoi deux initiatives populaires sont déjà déposées. L'[une](#) lancée par le PSS qui veut voir les énergies renouvelables représenter 50% de notre approvisionnement à l'horizon 2030; l'[autre](#) par les Verts qui impose des dates limites pour la fermeture des centrales. Enfin, un [comité](#) regroupant des parlementaires de tous les partis, des acteurs de l'économie et des organisations environnementales, récolte actuellement des signatures pour que, grâce à l'amélioration de l'efficacité électrique, la consommation de 2030 ne dépasse pas celle de 2011.

Le temps de survie du nucléaire dépendra du rythme auquel seront adoptées et appliquées les mesures d'économie et de substitution. Mais, gare à la précipitation qui peut nous conduire à de mauvais choix, d'autant plus que les intérêts organisés sont à l'affût des subventions promises.

Ainsi les électriciens revendiquent une aide publique pour leurs investissements dans le pompage-turbinage. Ce mode de production leur a permis d'engranger de confortables bénéfices en remplissant les barrages grâce à de l'électricité bon marché et en turbinant pour répondre à un bon prix à la demande de pointe. Aujourd'hui le modeste différentiel de prix rend problématique l'amortissement de ces coûteux travaux. Mais, il serait aventureux de miser sur cette seule technologie pour le stockage de l'électricité solaire et éolienne.

[D'autres systèmes d'accumulation](#), plus

décentralisés et moins chers, sont déjà disponibles. Le lobby du solaire réclame lui aussi plus de moyens pour développer la production électrique. Cette production, qui représente aujourd'hui 0,5% de la consommation, devrait monter à 25% d'ici 2035. Une proportion qui risque de surcharger le réseau en été et de concurrencer la surface nécessaire au solaire thermique, une technique efficace pour réduire la consommation d'électricité.

Déjà se dessine une compétition entre des installations de grande taille et une production décentralisée. Le Conseil fédéral envisage une

aide pour les seules centrales chaleur-force importantes et les entreprises électriques projettent des [parcs solaires](#) de la taille de plusieurs terrains de football. Une manière de conforter le rôle dominant de ces acteurs - majoritairement contrôlés par les collectivités cantonales et communales - sur le marché de l'électricité.

Mais, c'est surtout notre capacité à économiser qui déterminera la vigueur du tournant énergétique. La stratégie du Conseil fédéral prévoit toute une série de prescriptions et de subventions. Par contre, le gouvernement ne s'est pas encore décidé pour une véritable réforme

écologique de la fiscalité, une taxe d'orientation qui traduirait la disponibilité limitée d'énergie, inciterait à des comportements d'économies et dont le produit reviendrait aux ménages et aux entreprises. L'abandon du nucléaire constitue la porte d'entrée du tournant énergétique. Le chemin qui y conduit nécessite une gestion fine du temps, du rapport entre production et économies d'énergie. Et également des investissements, de manière à ne pas geler les moyens disponibles pour pouvoir adapter la politique à l'évolution technique. Le tout dans un contexte où les acteurs du secteur vont tout faire pour préserver leurs intérêts.

Travail à temps partiel: des inégalités béantes

Hommes et femmes font encore face à la rigidité des esprits et des entreprises

Albert Tille - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22137>

Toute la Suisse est au travail ou presque. La récente enquête sur la [population active en 2011](#) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombre 82,8% de personnes actives chez les 15 à 64 ans. Ce taux est nettement supérieur aux 71,2% de la moyenne européenne.

Cette vision de l'ardeur helvétique au travail doit être nuancée. Le travail à temps partiel est plus répandu en Suisse avec 33,7% des actifs contre 19,5% en moyenne dans l'Union. Mais, il est très mal

réparti entre les sexes. La large majorité des femmes actives, 57,8%, le sont à temps partiel, contre 13,5% chez les hommes.

La loi sur le travail n'aborde la question que marginalement ([art. 35-36](#)). Elle se borne à donner le droit à un horaire restreint aux femmes enceintes et allaitantes, et à quelques jours d'absence à un travailleur ayant une responsabilité familiale en cas de maladie d'un enfant.

Le temps partiel est donc, théoriquement, le libre choix

des salariés. Mais, dans la plupart des cas, il s'agit plutôt d'une contrainte. Elle est essentiellement familiale pour les femmes qui assurent la majeure partie des tâches ménagères et de la garde des enfants. Ce travail non rémunéré, qui se chiffre par milliers d'heures par année, est en concurrence directe avec l'activité professionnelle. La contrainte familiale freine les carrières féminines et le niveau des salaires. Le rôle de mère est déterminant. Une [analyse détaillée](#) du cas vaudois montre que la vie active des femmes

est rythmée par la maternité. Entre 25 et 39 ans, la part des femmes au foyer augmente notablement, pour diminuer ensuite progressivement, à mesure que les enfants grandissent.

Les statistiques montrent que le cheminement des hommes est différent. Mais, s'ils ne sont que 13,5% à travailler à temps partiel, c'est aussi par contrainte. Si l'on en croit l'association alémanique [Männer](#), 90% des hommes désirent alléger la durée de leur travail. Pour [Sylvie Durrer](#), aujourd'hui directrice du Bureau fédéral de l'égalité, beaucoup d'hommes disent qu'ils sont intéressés par le temps partiel, mais peu l'obtiennent – quand ils osent le demander.

Le modèle familial ne valorise pas le rôle actif de père. Les statistiques de l'OFS le

prouvent. Si 82,7% des femmes vivant en couple avec enfant(s) de moins de 7 ans travaillent à temps partiel, seulement 5,9 % des hommes dans la même situation familiale restreignent la durée de leur activité professionnelle. De leur côté, les entreprises refusent très souvent d'organiser leurs activités pour permettre le travail masculin à temps partiel. La réserve est plus grande dans le secteur secondaire que dans celui des services.

[Pro Familia](#) s'active pour changer les comportements des personnes et des entreprises. Dans une récente journée d'étude, l'association a demandé la reconnaissance d'un «*temps familial*». Une vie familiale enrichie par l'octroi du temps nécessaire aux tâches ménagères, éducatives et relationnelles est également favorable à l'activité

professionnelle par une amélioration de la productivité du travail. Aux entreprises, Pro Familia demande de promouvoir de nouveaux modèles de travail et de favoriser le parcours professionnel continu de leurs collaboratrices qui demandent à reprendre leur travail ou d'en augmenter la durée après leur occupation de mère. Aux politiques, l'association demande de transformer le congé maternité en congé parental et de réformer le deuxième pilier de l'assurance-vieillesse en introduisant un bonus éducatif au bénéfice du parent qui a réduit son activité pour s'occuper des enfants.

Si la correction des inégalités face au temps partiel peut partiellement passer par les textes, elle doit intervenir en priorité dans les esprits et dans la gouvernance des entreprises.

Quota féminin dans les conseils d'administration

La résistance masculine n'est pas près de lâcher!

Jean-Pierre Ghelfi - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22105>

Les femmes ne sont-elles que des hommes qui ont moins d'argent, selon la formule de Paul Samuelson, auteur du manuel d'économie le plus lu par les étudiantes et les étudiants du monde entier durant des décennies? Sont-elles une «*espèce à protéger*» à laquelle seuls des quotas permettront d'atteindre

les plus hautes fonctions? Ou bien, au contraire, ne doivent-elles compter que sur l'affirmation de leurs compétences pour briser le [«plafond de verre»](#)?

Ce débat n'est pas tout à fait nouveau. Plusieurs pays ont déjà pris des mesures en introduisant des quotas

féminins dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse. Le cas le plus connu est celui de la Norvège, mais la France et l'Espagne ont également légiféré dans ce domaine. L'année dernière, le Parlement européen a approuvé une motion qui demande l'introduction d'une législation

en la matière. Viviane Reding, commissaire européenne à la justice, vient de présenter un [projet de directive](#).

D'ici à 2020, 40% des fauteuils de conseils d'administration devraient être occupés par des femmes - la proportion actuelle est de 15% au sein des 5'000 entreprises européennes cotées en bourse. Viviane Reding a toutefois réduit ses ambitions initiales. Le 40% évoqué est un objectif. Il n'est pas une obligation. Et s'il n'était pas atteint à l'échéance prévue, aucun mécanisme de sanction n'est prévu. En revanche, les entreprises devront mettre en place des «*systèmes équitables et transparents*» de sélection. Des sanctions ne sont envisagées que dans le cas où un homme serait préféré à une femme qui aurait des qualifications équivalentes. Chaque pays devrait se déterminer sur la nature des sanctions.

Rien n'assure que cette version *light* d'un système de quotas féminins passe la rampe des instances politiques européennes. Les représentants des entreprises y sont très fortement opposés.

En Suisse, une société de conseils a recensé 5% de femmes parmi les directions générales des 115 plus grandes entreprises et 11% dans les conseils d'administration; des proportions stables depuis plusieurs années. Ces pourcentages sont à peine plus élevés dans la plupart des économies développées.

Dans soixante ans

Il y a un très fort argument en faveur de l'introduction de quotas féminins. Au rythme des progrès actuels, il faudrait compter une soixantaine d'années pour parvenir à un rééquilibrage de la composition des conseils d'administration. Tant qu'elles ne seront pas plus nombreuses, elles ne parviendront pas à remettre en question le mode d'organisation et de fonctionnement des entreprises, qui a toujours été fixé par les hommes. Elles sont et seront donc toujours préétablies lorsqu'il s'agit de choisir les personnes les plus aptes à occuper les plus hautes fonctions. Ce constat ne vaut d'ailleurs pas seulement pour les entreprises. On peut faire les mêmes observations dans les hautes écoles, dans la politique ou dans les administrations.

Sans (trop) entrer dans le débat sur les spécificités éventuelles des femmes, il semble à peu près acquis qu'elles ont en général une pratique des rapports humains et professionnels moins compétitive que celles des hommes.

Ce qui peut être un avantage pour les entreprises (la banque Lehman Brothers aurait-elle pris tous les risques qui l'ont conduit à la faillite si elle avait été Lehman Sisters?) Mais peut-être aussi un inconvénient puisque les entreprises vivent dans un milieu concurrentiel.

Un modèle pour une économie durable

Une recherche effectuée par la société de conseils McKinsey auprès d'une centaine d'entreprises européennes cotées, qui comptaient une proportion particulièrement élevée de femmes dans les postes de direction, a montré que ces sociétés obtenaient des rapports bénéfiques / cours des actions meilleurs que ceux réalisés par la moyenne des entreprises des mêmes branches.

McKinsey n'en tirait pas un rapport de cause à effet. Il se pourrait en effet que les entreprises les mieux gérées soient aussi celles qui se montrent les plus ouvertes à la promotion des femmes aux plus hauts niveaux. Mais même si c'était le cas, il n'en resterait pas moins que ces entreprises très bien gérées continuent de l'être alors qu'une proportion élevée de femmes occupe des positions dirigeantes.

Les opposants aux propositions présentées par Viviane Reding feront certainement valoir une étude américaine sur l'évolution de la rentabilité des sociétés norvégiennes qui depuis 2008 doivent compter 40% de femmes dans leur conseil d'administration. Celles-ci ont réalisé de moins bonnes performances que celles qui n'ont pas eu à appliquer cette norme. Pourtant l'argument tombe à plat puisque le projet européen actuel ne comporte pas d'obligation, et qu'il fixe une échéance plus lointaine que les

cing ans retenus en Norvège, qui a peut-être un peu trop brusqué le changement de pratiques et de modèles hérités de siècles de domination masculine.

Mais, au moins, on convient assez généralement en Norvège que l'argument antérieur - «*on nommerait volontiers des femmes, mais il*

n'y en a pas» - ne correspondait pas vraiment à la réalité. Qui nous dit d'ailleurs que lorsqu'on aura un peu plus de recul en nombre d'années, la pratique d'une économie plus féminine, moins axée sur le profit à court terme, ne sera pas préférable à celle que les hommes ont mise en place? Moins de compétition à tous crins et plus de coopération ne correspondent-ils pas au

modèle d'une économie durable dont le monde a certainement besoin pour l'avenir?

Les esprits évoluent, même en Suisse. Pour preuve la décision des femmes libérales-radicales qui se sont [prononcées](#) en faveur des quotas, au grand dam du PLR. Tout n'est pas perdu!

Aménagement du territoire: pour qui roule le président de l'Usam?

Les intérêts des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers contre ceux des PME

Invité: Michel Rey - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22097>

L'Union suisse des arts et métiers ([Usam](#)) est contre le mitage du paysage et défend une politique judicieuse en aménagement du territoire. En partenariat avec l'Association des communes suisses, elle veut contribuer à la revitalisation des centres des villes et des localités au profit des PME et des communes.

Dans une [conférence de presse conjointe](#) des deux associations, le 12 novembre 2012, son président, le conseiller national Jean-François Rime, a déclaré: «*Accroître le nombre d'emplois et de locaux d'habitation dans le centre des villes et des localités enraie le mitage du paysage. On construit davantage dans les centres, les terres cultivables peuvent être mieux protégées, les coûts de*

la mobilité baissent, la qualité de l'environnement augmente. Ou pour utiliser le vocabulaire à la mode: on encourage la densification du milieu bâti et on utilise de façon moins intensive ce bien rare et limité qu'est le sol.»

En entendant de tels propos, on croit rêver. Tous les objectifs et grands principes d'action ainsi énoncés sont au cœur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée ce printemps. Or, l'Usam a pris l'initiative de lancer le référendum contre cette révision et la votation populaire aura lieu en mars 2013. Son président est l'un des principaux porte-parole des opposants.

Ses raisons de s'opposer à

cette révision: la LAT révisée va entraîner la hausse du prix des terrains et des coûts de l'habitant; elle est une atteinte au droit de propriété; la taxation prévue d'au moins 20% de la plus-value en cas de déclassement n'est qu'une augmentation des impôts; la loi est une mise sous tutelle des cantons. Ces arguments sont ceux des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers - soutenus par les partis de droite dont l'UDC - plus soucieux de dilapider que de protéger et valoriser ce bien rare qu'est le sol dans un pays de dimension réduite.

La LAT révisée vise justement à mettre fin au surdimensionnement et à la dispersion des zones à bâtir, qui contribuent au

dépeuplement des centres des localités et à la dispersion des petits commerces. Les propos de Hannes Germann, président de l'Association des communes suisses, développés dans la conférence de presse du 12 novembre, sont explicites: il faut densifier vers l'intérieur pour contrecarrer l'urbanisation croissante de notre territoire.

Les deux associations ont annoncé la diffusion d'un guide pour le printemps 2013 qui s'appuiera sur les bonnes pratiques de communes suisses. Les enseignements tirés de ces pratiques seront certainement utiles. Mais, la mise en œuvre

de la LAT depuis près d'une trentaine d'années a bien mis en évidence le fait que les pratiques communales ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans une volonté politique, tant cantonale que fédérale, pour lutter contre la dispersion de l'habitat et le mitage du territoire. C'est l'ambition de la LAT révisée. Et l'Usam a décidé de la combattre.

Revitaliser les centres grâce à des mesures raisonnables d'aménagement du territoire, comme annoncé dans la conférence de presse, implique la mise en œuvre des mesures introduites dans la LAT révisée.

Cette révision est dans l'intérêt des communes et des PME.

Alors pour qui roule le président de l'Usam? Pour les promoteurs immobiliers et de la construction et la droite traditionnelle opposée à tout aménagement digne de ce nom? Ou alors pour ses membres que sont les PME de l'industrie, de l'artisanat et du commerce en appuyant des mesures qui s'inscrivent parfaitement dans l'esprit de la révision approuvée par les deux Chambres fédérales? Il faut espérer que les PME ne se laisseront pas fourvoyer par les choix des membres dirigeants de l'Usam.

Index des liens

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20110030
<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a111.html>
<http://www.centrepatronal.ch/index.php>
<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20070617/index.html?lang=fr>
<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Leuthard-Fossile-Stromproduktion-mit-Millionen-subventionieren/story/17188560>
<http://cleantech-initiative.ch/?lang=fr>
http://www.grueneinitiativen.ch/web/vrt/initiative_nucleaire/initiativtext_atomausstieg.html
<http://initiative-efficacite-electrique.ch/initiative/>
<http://www.enerzine.com/15/14273+le-japon-sessaye-au-stockage-de-lelectricite-solaire+.html>
http://www.swissinfo.ch/fre/nouvelles_agence/international/Le_canton_de_Lucerne_veut_batir_la_plus_grande_centrale_solaire.html?cid=32807666
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=4841>
http://www.admin.ch/ch/f/rs/822_11/index.html#id-4
<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocId=7478>
<http://www.maenner.ch/>
<http://www.rts.ch/info/2284319-temps-partiel-un-droit-mal-connu-des-hommes.html>
<http://www.profamilia.ch/news-fr/items/journee-detude-2012-temps-professionnel-et-familial.html>
http://fr.wikipedia.org/wiki/Plafond_de_verre
<http://www.euractiv.com/fr/general/viviane-reding-en-faveur-un-quot-news-516060>
http://www.letemps.ch/Page/Uuid/fa0d4558-0b39-11e2-82df-61ef7a48a7c2/Femmes_de_droite_et_businesswomen_sengagent_pour_les_quotas_f%C3%A9minins#.UKurtI5KpyM
<http://www.sgv-usam.ch/fr.html>
<http://www.sgv-usam.ch/nc/fr/content/informations-detaillees/archive/2012/11/12/article/communes-et-arts-et-metiers-sunissent-pour-revitaliser-les-centres-1281.html>